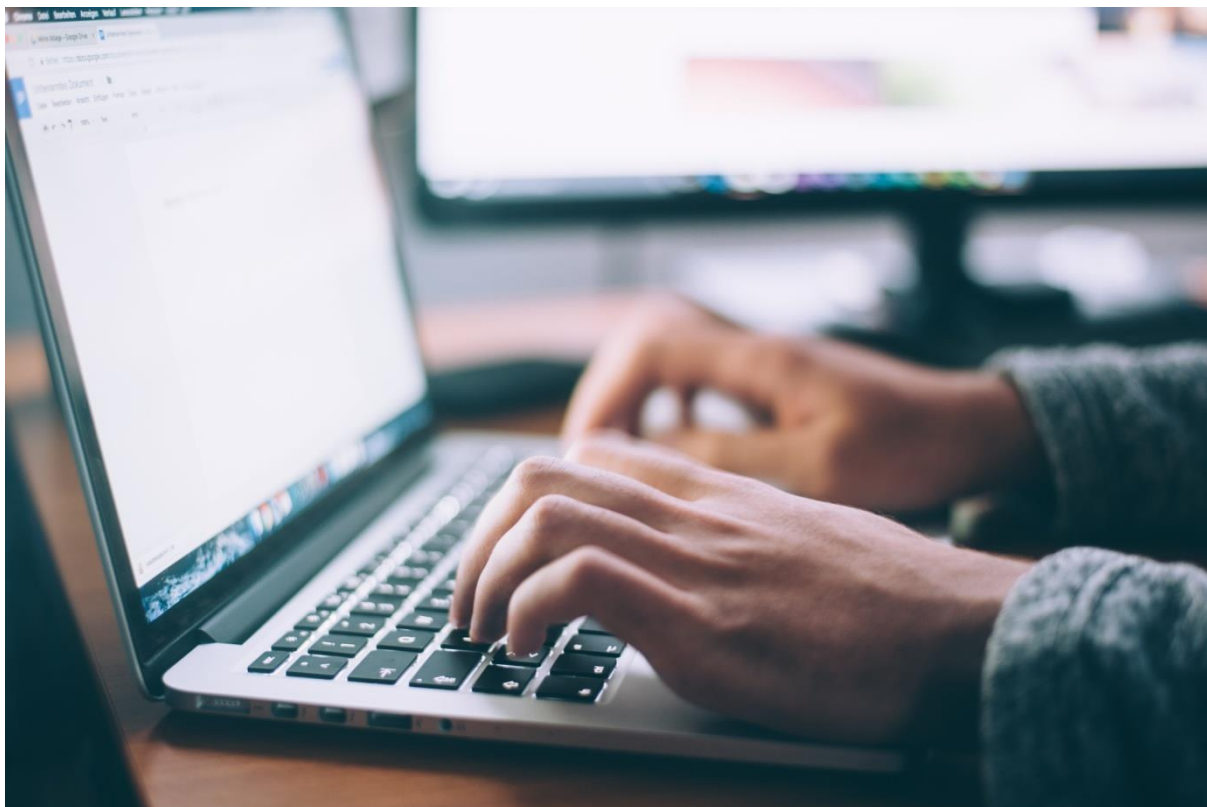


## **TECHNICIEN EN INFORMATIQUE**



### **Informations sur la section**

Enseignement secondaire du troisième degré

**Cette section a pour finalités de permettre à l'étudiant :**

- de prendre en charge les problèmes relatifs à l'utilisation et l'entretien de PC ;
- d'être l'élément d'appoint d'une équipe de maintenance de systèmes informatiques ;
- d'assurer l'exécution et le suivi de procédures de maintenance (logicielle et matérielle), de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques et des réseaux locaux.

**La formation est organisée sur deux ans à raison de trois soirées par semaine.**

À l'issue de cette formation, vous obtiendrez le certificat de qualification de technicien en informatique, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Ce CQ6 vous permet de suivre la formation de « complément CESS ».

**Conditions d'admission**

***Capacités :***

L'étudiant sera capable :

- de comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

***Titres pouvant en tenir lieu :***

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D).

**Organigramme :**

